

PC 78327 18 M0002 M01

(A rappeler dans toute correspondance)

Demande déposée le : **05/10/2020**

DESTINATAIRE :

Objet des travaux : Modificatif portant sur la création de 2 logements au R+1 en lieu et place du local de Kinésithérapeute déplacé au rez-de-chaussée, création d'une place de stationnement supplémentaire au sous-sol, création d'une cour intérieure, mise en place de PAC et ajout de locaux techniques.

Monsieur LUCAS antonio
SCI AMMA
7 par d'activité des 4 chemins
95540 MERY-SUR-OISE

Adresse du terrain :
30 RUE JEANNINE VINS
7820 JUZIERS

Références cadastrales : **ACS530**

Dossier suivi par :
Kevin MANNIER (Kevin.mannier@gpseo.fr)
Communauté Urbaine GPS&O
Service Instruction du droit des sols

OBJET : Rejet tacite d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Monsieur,

Vous avez déposé en date du 05/10/2020 un dossier de Permis de construire comprenant ou non des démolitions enregistré en mairie sous le n° PC 78327 18 M0002 M01,

Par courriel du 30octobre 2021, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par diverses pièces manquantes :

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie en date du 30/01/2021, **votre demande fait l'objet d'une décision de rejet** conformément aux articles R. 423-38 et R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A JUZIERS, le 23 juin 2021

Le Maire,

Ketty VARIN

